

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	24
Votants par procuration	2
Absents	11
Total des votes	26

9. Autres domaines de compétence
9.1 Autres domaines de compétences des communes

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du quinze novembre deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, Mme SIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : Mme LOUVEL

Absent(s) excusé(s) : Mme CABOT B, M. GUENNI, Mme JEAMMET, M. TIMON, Mme VANNIER, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme HAKI, Mme KOUZIAEFF, M. MARE, Mme RETUREAU M. VOLLAIS

Procurations : Mme CABOT B à M. VOSNIER, M. TIMON à M. DARMOIS

97-2022- Défraiement d'un stagiaire- vie associative et sport

Il est rappelé que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la Ville de Pont-Audemer pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation. Pont Audemer, comme le territoire de la CCAPVR, bénéficie d'une richesse associative, notamment dans le secteur sportif, qu'il conviendrait de recenser et de structurer.

Aussi, la Ville souhaite proposer une mission à un stagiaire visant à contribuer à la préfiguration d'une direction de la vie associative et sportive sur la Ville de Pont-Audemer, ainsi qu'à la définition et la formalisation d'un projet de territoire sur la vie associative et le développement d'une politique Sportive sur le territoire intercommunal.

Cette mission impliquera de penser la construction territoriale sur le secteur associatif et sportif, associer les partenaires et acteurs du territoire, imaginer les outils et favoriser la transversalité au sein des services des collectivités aussi bien que vers et avec l'extérieur (associations, institutions, ...). Le focus spécifique sur la partie sportive : diagnostic de territoire, préfiguration d'une direction de la vie associative et du sport à l'échelle communale, sur l'ensemble des thématiques liées au Sport : Compétition, Loisirs, Bien-être/Santé, Animation Sociale, Intergénérationnel, Economique, ...

La Ville souhaite donc accueillir un stagiaire pour une période supérieure à 2 mois. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par la collectivité ou l'établissement d'accueil. . La durée des stages effectués par un même stagiaire dans un même organisme ne peut excéder 6 mois par année d'enseignement.

L'accueil du stagiaire nécessite une convention de stage tripartite (l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la Collectivité) qui détermine les modalités d'accueil et notamment les droits et obligations des parties.

Il est précisé également que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Cependant, lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification, non obligatoire, dont le montant et les modalités de versement sont fixés par délibération.

La gratification est une somme dont le montant horaire n'excède pas le montant fixé par l'article L241-3 du code de la sécurité sociale soit 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale en vigueur au moment de la signature de la convention de stage.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 124-1 à L. 124-20 et D. 124-1 à D. 124-13 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Considérant qu'il faille recruter un stagiaire afin de répondre à l'offre de mission qui est proposée.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

Décide
Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-97-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

➤ **DE PREVOIR** la dépense correspondante au budget ;

- **DE DONNER** tout pouvoir au Maire ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Fait à PONT-AUDEMER, le 21 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-97-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Publié le 28/11/2022



Offre de mission / stage

Préfiguration d'une structure dédiée au développement d'une politique Sportive sur la Ville de Pont-Audemer et prédéfinition d'un projet de territoire sur la vie associative et le Sport sur la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR)

Pont Audemer, ville de plus 10 000 habitants, et la Communauté de Communes Pont Audemer val de Risle (33 000 habitants) sont 2 collectivités mutualisées.

Ce territoire possède une abondance de structures associatives culturelles, sportives, de bien-être et de loisirs. La gestion de ces structures et des bâtiments mis à leur disposition demeure néanmoins assurée en partie par CCPAVR et en partie par les collectivités locales.

Vous aurez donc à cœur de contribuer à la préfiguration d'une direction de la vie associative et sportive sur la Ville de Pont-Audemer, ainsi qu'à la définition et la formalisation d'un projet de territoire sur la vie associative et le développement d'une politique Sportive sur le territoire.

Votre mission (si vous l'acceptez) sera de penser ou (re) penser la construction territoriale sur le secteur associatif et sportif, associer les partenaires et acteurs du territoire, imaginer les outils et favoriser la transversalité au sein des services des collectivités aussi bien que vers et avec l'extérieur (associations, institutions...), avec un focus spécifique la partie sportive

Pour y parvenir, vous devrez :

- Réaliser un **diagnostic de territoire** sur le recensement des associations, leurs attentes envers les collectivités, les attentes des Elus locaux, celles des habitants...,
- **Assurer un benchmarking des pratiques** réussies des collectivités de taille **et/ou de structure** similaire en matière Projet Sportif de Territoire ;
- **Associer les partenaires**, tout au long de la démarche et favoriser les liens avec les différents services,

Accusé de réception en préfecture
027-20067329-2022121-97195
Date de télétransmission : 29/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

- Etre **force de proposition** sur la préfiguration d'une direction de la vie associative et du sport à l'échelle communale, sur l'ensemble des thématiques liées au Sport : Compétition, Loisirs, Bien-être/Santé, Animation Sociale, Intergénérationnel Economique, ...
- Proposer des **éléments structurants** pour la définition d'un projet de territoire sur la vie associative et le développement d'une politique Sportive sur le territoire à l'échelle intercommunale,
- Développer des outils concrets et adaptés **au contexte du territoire**,

En fonction de l'avancée du projet, une prolongation de la mission dans le cadre d'un contrat de projet de quelques mois est envisageable.

Mission d'un an, à pourvoir pour Septembre 2022 – Contrat d'apprentissage ou stage longue durée en fonction du profil du candidat.

Atouts de l'offre de stage/mission proposée

- + Acquérir une expérience solide dans le domaine des collectivités locales et être en prise directe avec les fonctionnaires territoriaux, les élus locaux, les usagers et les partenaires institutionnels
- + Etre totalement intégré(e) au sein des services (500 agents) et pouvoir participer à des réunions de travail, des commissions ou des comités de direction
- + Etre rattaché directement au pôle de l'Animation et de la Vie sociale
- + Evoluer au sein d'un projet global à 360° qui permet de découvrir de nombreuses facettes de la gestion publique locale (RH, finances, droit des collectivités, services à la population, politique...)
- + Bénéficier, dans un mode collaboratif, de l'expertise technique des cadres territoriaux des deux collectivités et travailler au sein d'une équipe sympathique et bienveillante
- + Ouvrir des perspectives professionnelles et développer un réseau d'élus et de professionnels

La lettre de candidature accompagnée d'un CV est à transmettre par mail (patricia.desmarais@ville-pont-audemer.fr) ou courrier à l'attention de M. le Président et M. le Maire, direction des ressources humaines – Hôtel de ville - BP

429 - 27504 PONT-AUDEMER cedex

Accuse de réception en préfecture
027-200077329-20221121-97-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Patricia DESMARAIS, directrice des ressources humaines -
patricia.desmarais@ville-pont-audemer.fr – tel : 02 32 41 81 39

Vincent ROUSSEL, directeur du Pôle Animation de la Vie Sociale CCPAVR et Ville
– vincent.rousseau@ccpavr.fr - tel : 02 32 56 10 47

Jeremy ROSEAU, directeur général des services de la ville et de la CCPAVR –
jeremy.roseau@ccpavr.fr – tel : 02 32 41 81 23

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-97-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022